



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 25/06/2025 – DELIB 2025-261
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 23 Juin 2025

N° DCM : 2025-261-03S

Objet :

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION PARTAGENCE
EN SOUTIEN AUX ACTIONS MENEES PAR CETTE ASSOCIATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU (à partir de 20h25), M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, Mme SIMON, M. BRAND, L. ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme FELGINES donne pouvoir à M. CHAFFAUD
M. VANDENBOSSCHE donne pouvoir à Mme MILLE
Mme GRASSER donne pouvoir à M. CARDOSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Mme CIUNTU : pouvoir donné à M. AMSLER, jusqu'à son arrivée à 20h25

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2025-261

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport n° 2025-261 présenté en Commission Plénière en date du 16 Juin 2025,

VU la décision du Maire n°2025-38 en date du 3 avril 2025 portant sur la fixation du droit d'entrée pour participer à la chasse à l'œuf,

CONSIDERANT que suite à la catastrophe causée par le cyclone Chido et afin de soutenir les actions menées par l'association Partagence, le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Sucy a souhaité reverser le montant de la recette de la « Chasse à l'Œuf 2025 » à cette association ;

CONSIDERANT que cette « Chasse à l'Œuf » ouverte au public s'est déroulée le 6 avril 2025 et a permis l'encaissement de recettes à hauteur de 727,00 € ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion, la Ville souhaite reverser l'intégralité de cette recette à l'association Partagence, afin de soutenir les actions menées par cette association ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

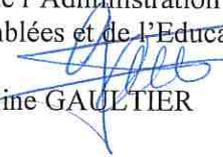
Article 1^{er} : **DECIDE** de verser, au titre de l'année 2025, une participation financière en soutien à l'association Partagence, comme suit :

- 727,00 € à l'association Partagence

Article 2 : **DIT** que la dépense est inscrite au compte 6568 du Budget de la Ville 2025.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblée et de l'Éducation


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX